

Chapitre 2

Commentaires sur la situation financière de la province

Contenu

Neuvième déficit consécutif.....	11
Commentaires sur la santé financière de la province	21
Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province	39
Régimes de retraite de la province.....	46
Annexe I – Information sur les régimes de retraite.....	54

Commentaires sur la situation financière de la province

Neuvième déficit annuel consécutif

2.1 Les états financiers consolidés audités de la province au 31 mars 2017 font état d'un déficit de 118,9 millions de dollars et d'une augmentation de la dette nette de 167,4 millions de dollars pour l'exercice. La dette nette de la province atteint maintenant 13,8 milliards de dollars.

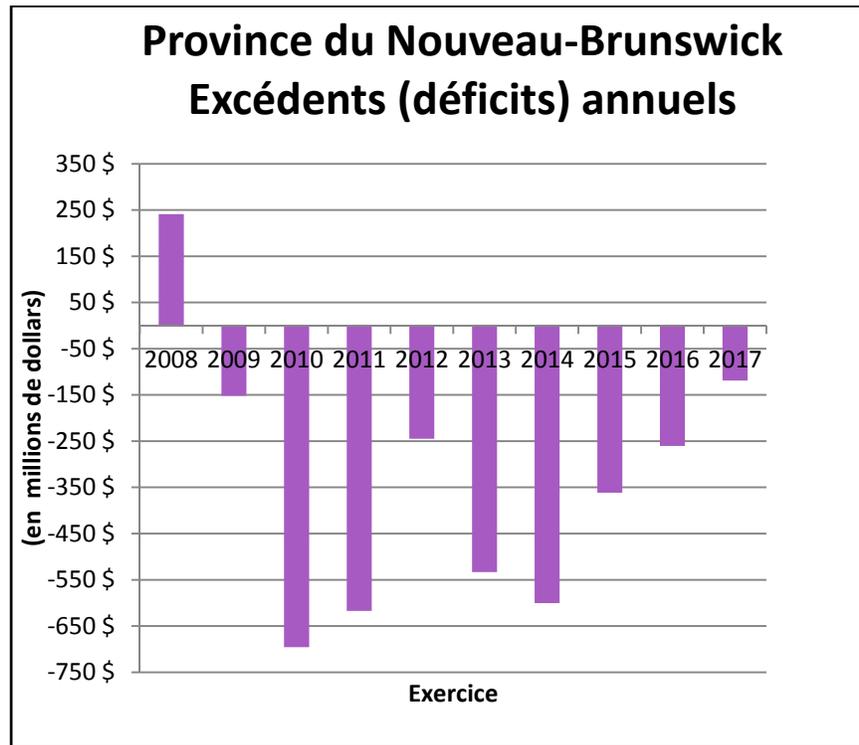
Le déficit de 2017 est moins élevé qu'au cours des derniers exercices

2.2 Nous sommes heureux de constater que le déficit annuel de 118,9 millions de dollars est inférieur au déficit budgété de 246,1 millions et à celui de 260,5 millions de l'exercice précédent. Nous sommes encouragés par les récents signes de progrès budgétaire et espérons que cette progression se poursuit.

Des progrès encourageants, mais des mesures sont encore nécessaires

2.3 Cependant, nous demeurons préoccupés, car il s'agit du neuvième déficit annuel consécutif. La province s'est endettée davantage pour aider à financer ces déficits. Des changements supplémentaires sont nécessaires pour que la province améliore sa santé financière.

Pièce 2.1 – Excédents (déficits) annuels



Après retraitement – veuillez consulter la pièce 2.2

Pièce 2.2 – Données relatives aux excédents (déficits) annuels

Excédents (déficits) annuels (en millions de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Après retraitement	241,1	(152,0)	(695,9)	(617,2)	(244,8)	(533,2)	(600,4)	(361,4)	s. o.	s. o.
Tel que constaté initialement	86,7	(192,3)	(737,9)	(633,0)	(260,6)	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.4 Les pièces 2.1 et 2.2 donnent l’excédent ou le déficit au cours des dix derniers exercices. Les montants des exercices antérieurs ont été retraités pour se conformer aux exigences de l’adoption de nouvelles normes comptables ou améliorer la présentation des états financiers. Il n’y a eu aucun retraitement pour l’exercice 2016.

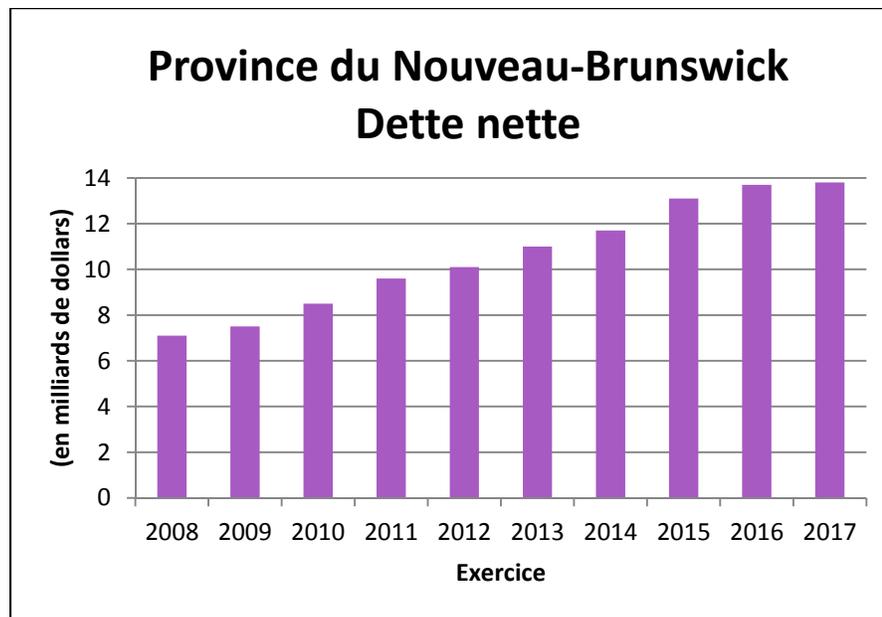
2.5 Il convient de souligner que les exercices antérieurs à 2015 n’ont pas été retraités dans les pièces pour rendre compte des effets de la consolidation des foyers de soins en 2016, l’information n’étant pas disponible. Des écarts importants par rapport aux données présentées dans le présent

chapitre pourraient être survenus, par suite de ce changement comptable, pour 2014 et les exercices antérieurs.

Croissance constante de la dette nette

2.6 La dette nette est l’une des plus importantes unités de mesure de la situation financière de la province. Les pièces 2.3 et 2.4 font état de la dette nette pour les dix derniers exercices. La dette nette mesure la différence entre le passif et l’actif financier du gouvernement. Cette différence donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés.

Pièce 2.3 – Dette nette de la province du Nouveau-Brunswick



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.4 – Données relatives à la dette nette

Dette nette (en milliards de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Après retraitement	7,1	7,5	8,5	9,6	10,1	11,0	11,7	13,1	s. o.	s. o.
Tel que constaté initialement	6,9	7,4	8,4	9,5	10,0	11,1	11,6	12,4	13,7	13,8
Taux de croissance de la dette nette	6,0 %	5,6 %	13,3 %	12,9 %	5,2 %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.7 Nous tenons à faire ressortir les faits suivants :

- Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la dette nette s'est accrue de 167,4 millions de dollars pour atteindre 13,8 milliards de dollars.
- Au cours des dix derniers exercices présentés dans la pièce 2.4, la dette nette a augmenté de 6,7 milliards de dollars (ou a presque doublé).
- Le Budget principal de 2017-2018 prévoit un déficit de 191,9 millions de dollars et une augmentation de 362,1 millions de la dette nette pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2018.
- Selon le Budget principal de 2017-2018, la dette nette de la province pourrait dépasser 14,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2018.
- Le coût du service de la dette publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 a été de 673,3 millions de dollars.

Croissance de la dette nette en raison des déficits budgétés

2.8 La pièce 2.5 illustre le déficit annuel budgété de la province pour les cinq derniers exercices. Même si la croissance des dépenses ralentit, des déficits ont été prévus au budget au cours des cinq derniers exercices, contribuant ainsi à la croissance de la dette nette.

Pièce 2.5 – Déficit annuel budgété

Déficit annuel budgété (en millions de dollars)					
	2013	2014	2015	2016	2017
Déficit budgété	(182,9)	(478,7)	(391,1)	(326,8)	(246,1)

Améliorations requises sur le plan budgétaire

2.9 Ensemble, les déficits annuels budgétés et le dépassement des charges prévues au budget contribuent à l'augmentation de la dette nette. Afin de réduire la dette nette, il faut améliorer le déficit budgété (c.-à-d. par une augmentation des recettes, une réduction des charges, ou une combinaison des deux). Si aucun autre plan d'action n'est mis en place, la croissance du déficit et de la dette nette se poursuivra.

Plan budgétaire pluriannuel prévoyant des déficits jusqu'en 2020-2021

2.10 Au cours de l'exercice précédent, le gouvernement avait annoncé dans son budget de 2016-2017 un plan pluriannuel qui permettrait de revenir, en 2020-2021, à un état budgétaire équilibré. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater que le plan semble être sur la bonne voie pour ce qui est de ses cibles. Les Comptes publics de 2016-2017 publiés affichent un déficit de 118,9 millions de dollars par rapport au déficit budgété de 246,1 millions. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés et espérons qu'ils se poursuivent. Nous soulignons une nouvelle fois que ce plan comporte des cibles annuelles en matière de recettes et de charges, mais il manque une cible en ce qui concerne la réduction de la dette nette.

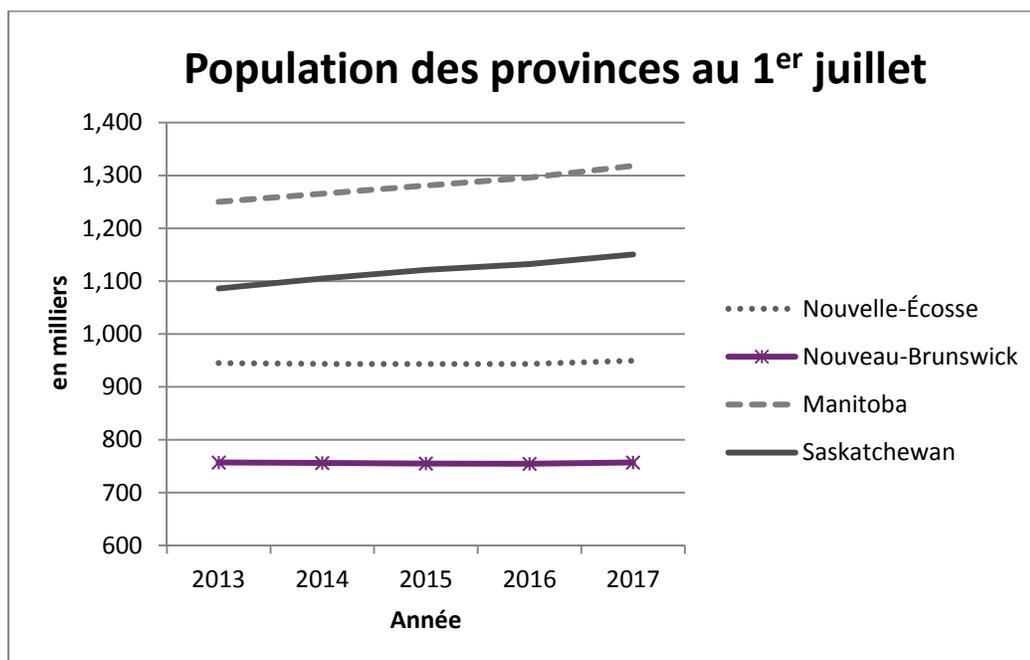
Comparaison avec d'autres provinces

2.11 Une autre façon d'apprécier l'importance de la dette nette de la province est de la comparer à celle d'autres provinces, en valeur absolue, par habitant et en pourcentage du PIB. Les provinces utilisées dans notre comparaison sont la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan. Ces provinces présentées à des fins comparatives ont été sélectionnées selon notre jugement en prenant en considération certaines similarités sur les plans démographique ou économique. L'application des principes comptables pourrait différer entre provinces lors de comparaisons des données financières, selon les circonstances particulières. Les données sur la population des provinces comparées sont indiquées dans les pièces 2.6 et 2.7.

2.12 Les huit prochaines pièces contiennent :

- des informations tirées des états financiers résumés audités des provinces comparées;
- des données sur la population provenant du site Web de Statistique Canada;
- des chiffres sur le PIB qui figurent dans les commentaires et analyses joints aux états financiers résumés audités de chacune des provinces.

Pièce 2.6 – Population des provinces au 1^{er} juillet

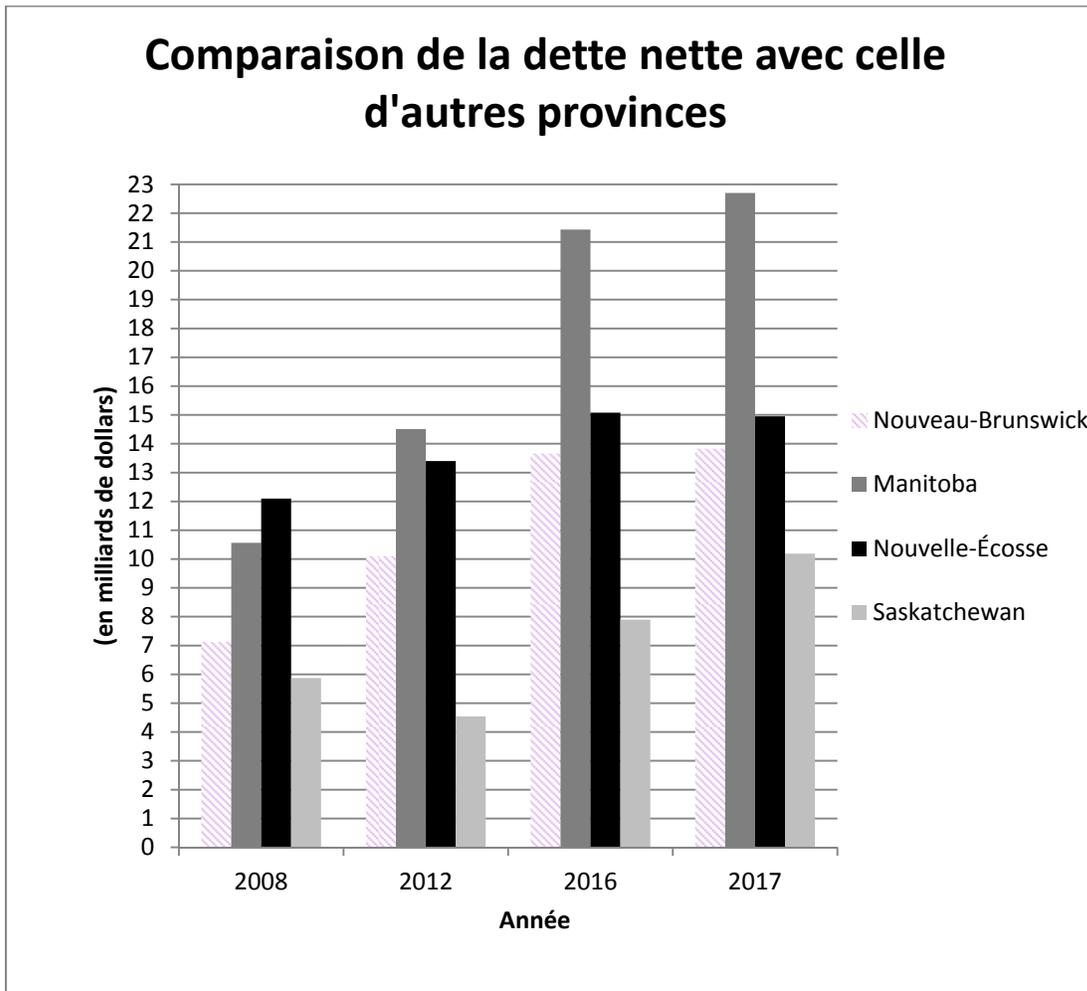


Source : Statistique Canada (données filtrées) <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo02a-fra.htm>

Pièce 2.7 – Données sur la population des provinces au 1^{er} juillet

Données sur la population des provinces au 1 ^{er} juillet					
Province	(en milliers)				
	2013	2014	2015	2016	2017
Nouveau-Brunswick	756,8	755,8	754,9	754,3	756,8
Nouvelle-Écosse	944,9	943,5	943,3	943,4	949,5
Saskatchewan	1 086,0	1 105,0	1 121,3	1 132,3	1 150,6
Manitoba	1 250,3	1 265,6	1 281,0	1 296,0	1 318,1

Pièce 2.8 – Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.9 – Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces - données

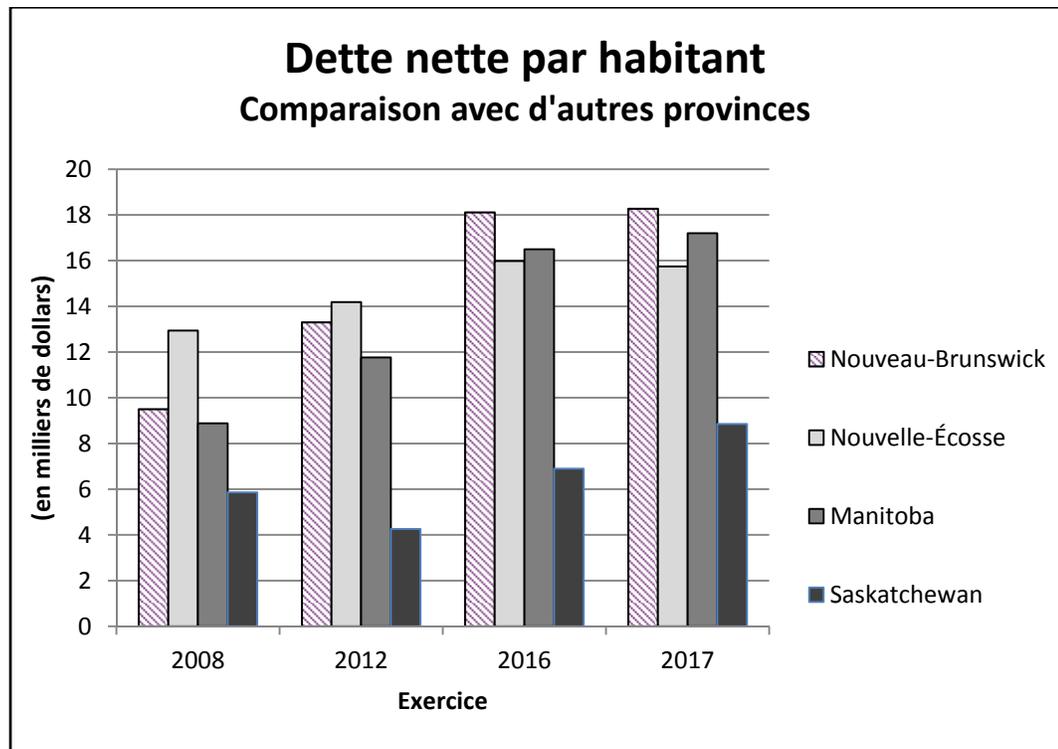
Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces (en milliards de dollars)					
Province	Augmentation de 2008 à 2017	2008	2012	2016	2017
Manitoba	114,2 %	10,6	14,5	21,4	22,7
Nouvelle-Écosse	24,0 %	12,1	13,4	15,1	15,0
Nouveau-Brunswick	94,4 %	7,1	10,1	13,7	13,8
Saskatchewan	72,9 %	5,9	4,5	7,9	10,2

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Augmentation de la dette nette de 2016 à 2017 inférieure à 1 %

2.13 Comme le montrent les pièces 2.8 et 2.9, la dette nette du Nouveau-Brunswick est celle qui a le plus augmenté au cours des dix derniers exercices dans ce groupe. La dette nette du Nouveau-Brunswick s’est accrue de 94 % au cours des dix derniers exercices (ou a presque doublé). L’ampleur de cette hausse au cours de cette période est importante. Le Budget principal de 2017-2018 prévoit une augmentation de la dette nette d’environ 362,1 millions de dollars. Cette hausse constante de la dette nette suscite des inquiétudes concernant la durabilité à long terme de la province. Cependant, nous avons été très encouragés de constater que l’augmentation de la dette nette de 2016 à 2017 a été inférieure à 1 %. Des indices témoignent d’un changement dans la croissance de la dette nette et nous espérons que ces efforts se poursuivront.

Pièce 2.10 – Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d’autres provinces



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.11 – Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces – données

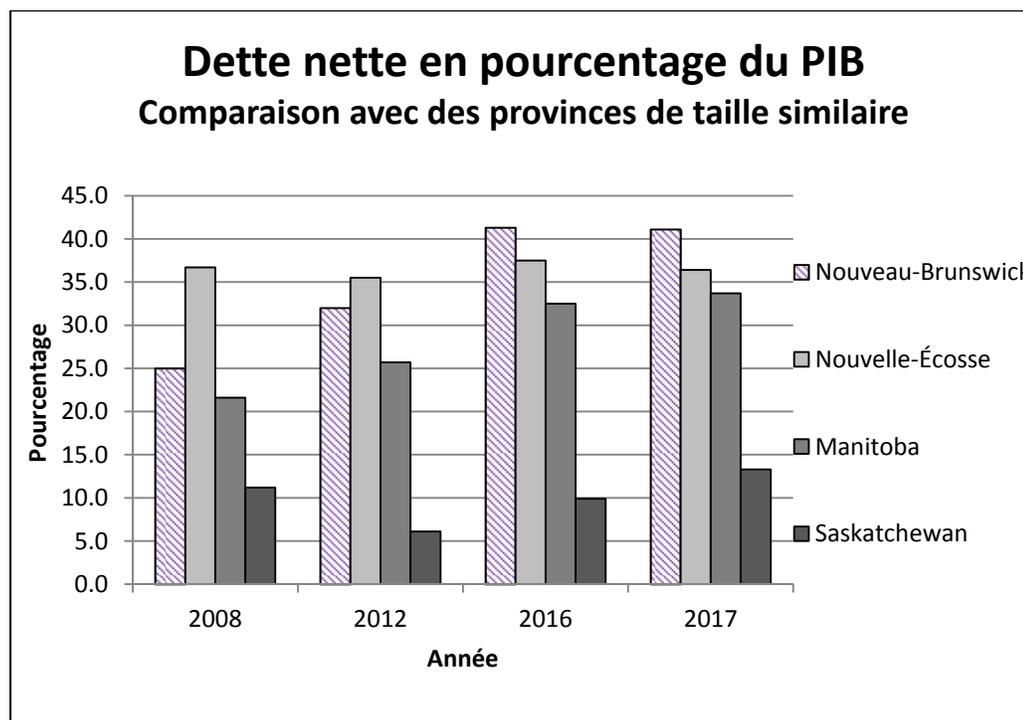
Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces* (en milliers de dollars)				
Province	2008	2012	2016	2017
Nouveau-Brunswick	9,5	13,3	18,1	18,3
Manitoba	8,9	11,6	16,5	17,2
Nouvelle-Écosse	12,9	14,2	16,0	15,8
Saskatchewan	5,8	4,2	6,9	8,8

* Les montants sont tirés des commentaires et analyses joints aux états financiers de 2017 des provinces, où ceux-ci étaient disponibles. Pour les provinces où cet indicateur n'était pas publié dans le même format, l'information sur la population a été obtenue de Statistique Canada au 1^{er} juillet de l'exercice (p. ex. 2017 montre la population au 1^{er} juillet 2016). Les chiffres ont été arrondis aux fins de présentation. Voir les paragraphes 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

La dette nette du Nouveau-Brunswick est de 18 300 \$ par habitant

2.14 Les informations contenues dans les pièces 2.10 et 2.11 indiquent que le Nouveau-Brunswick a la dette nette par habitant la plus élevée dans le groupe de comparables. S'il fallait éliminer la dette en faisant contribuer les Néo-Brunswickois, chacun d'entre eux devrait verser environ 18 300 \$. Là encore, il s'agit d'un indicateur qui a augmenté considérablement, passant de 9 483 \$ en 2008 à 18 271 \$ en 2017 (soit une augmentation de 92,7 % en dix ans ou une augmentation moyenne de 9,3 % par année). Nous avons été heureux de remarquer que l'accroissement de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a diminué de 0,9 % de 2016 à 2017.

Pièce 2.12 – Comparaison avec d’autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.13 – Comparaison avec d’autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB

Comparaison avec d’autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB (en pourcentage)					
Province	2008	2012	2016	2017	% d’augmentation (ou de diminution) de 2008 à 2017
Nouveau-Brunswick	25,0	32,0	41,3	41,1	64,4 %
Manitoba	21,6	25,7	32,5	33,7	56,0 %
Saskatchewan	11,2	6,1	9,9	13,3	18,8 %
Nouvelle-Écosse	36,7	35,5	37,5	36,4	(0,8 %)

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.15 Comme l’indiquent les pièces 2.12 et 2.13, le Nouveau-Brunswick a connu l’augmentation la plus élevée de la dette nette en pourcentage du PIB entre 2008 et 2017, et la province avait la dette nette la plus élevée en pourcentage du PIB, se situant à 41,1 %, parmi les provinces comparables en 2017.

Un déficit moins élevé signifie que des progrès ont été réalisés; cependant, la croissance de la dette nette à long terme demeure un sujet de grande inquiétude quant à la durabilité

Commentaires sur la santé financière de la province

Hypothèses utilisées

2.16 Comparativement aux autres provinces, le rendement du Nouveau-Brunswick au chapitre de la dette nette demeure très inquiétant. Même si des progrès ont été réalisés au cours de l'exercice en ce qui concerne le déficit, les progrès sont en grande partie dus à une augmentation des taxes. La dette nette du Nouveau-Brunswick a augmenté de 6,7 milliards de dollars depuis 2008, ce qui indique que des efforts constants devront être déployés pour faire face au niveau de la dette nette. Cette hausse de la dette nette sur 10 exercices représente une tendance très inquiétante. Les recettes futures feront l'objet de pressions encore plus fortes pour arriver à payer les charges passées.

2.17 Depuis quelques années, nous incluons dans notre rapport annuel une analyse des tendances historiques en ce qui concerne la situation financière de la province en tenant compte de mesures de la durabilité, de la flexibilité et de la vulnérabilité.

2.18 Depuis 2009, la province publie certaines de ces mesures dans le volume 1 des Comptes publics (section Indicateurs de la santé financière). Comme nous l'avons mentionné dans les exercices antérieurs, nous sommes heureux que la province publie ces informations historiques.

2.19 Dans la présente section, nous faisons rapport sur douze indicateurs de la santé financière établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans un énoncé de pratique recommandée (EPR). Cette analyse a pour but de donner un aperçu plus global de la santé financière de la province, puisqu'elle permet de déceler les tendances. L'analyse apporte des précisions sur les informations publiées dans les états financiers consolidés audités, car ceux-ci donnent seulement la situation financière de la province à un moment donné.

2.20 Nous n'avons pas audité certains des chiffres utilisés dans notre analyse des indicateurs. Nous utilisons plutôt les chiffres retraités par la province, dans les états financiers consolidés de la province. La province a utilisé ces chiffres retraités dans son rapport de gestion du volume 1 des Comptes publics. Nous n'avons pas audité les chiffres annualisés que nous avons obtenus de la province pour les exercices 2008 à 2015. Pour les exercices 2016 et 2017, nous avons audité les chiffres dans le cadre de nos travaux

d'audit annuels.

2.21 Dans certaines des pièces qui suivent, nous donnons les chiffres comparatifs de cinq exercices au lieu de dix. Dans ces cas, les chiffres retraités pour les exercices antérieurs ne sont peut-être pas disponibles.

**Résumé des
indicateurs de
l'état des finances
de la province**

2.22 La pièce 2.14 donne un résumé de notre analyse des indicateurs financiers de la province. Nous présentons les indicateurs pour chaque mesure, l'objectif de chaque indicateur, la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (cinq ou dix ans), et nous indiquons le paragraphe du présent chapitre où nous étudions chaque indicateur plus en détail.

Pièce 2.14 – Résumé des indicateurs de l'état des finances

	Indicateur	Objectif	Tendance à court terme	Changement de tendance par rapport à l'exercice précédent	Terme	Tendance à long terme ¹	Paragraphe
Durabilité	Actif/passif	Mesure à quel point le gouvernement finance ses activités en émettant des titres de créance	Neutre ²	✓	5 ans	Défavorable	2.27
	Actif financier/passif	Mesure à quel point des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées	Favorable ³	✓	5 ans	Défavorable	2.29
	Dette nette/recettes annuelles totales	Détermine s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées	Favorable ²	✓	10 ans	Défavorable	2.31
	Charges par fonction/charges totales	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps	Neutre	Aucun changement	5 ans	Neutre	2.35
	Dette nette/PIB	Donne la relation entre la dette nette et l'activité économique	Neutre ²	✓	10 ans	Défavorable	2.37
	Déficit accumulé/PIB	Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice considéré et des exercices antérieurs par rapport à la croissance économique	Neutre ²	✓	5 ans	Défavorable	2.39
	Charges totales/PIB	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps par rapport à la croissance économique	Neutre ⁵	X	10 ans	Défavorable	2.41
Flexibilité	Frais de la dette publique/recettes	Mesure à quel point les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de remplir les engagements actuels en matière de finances et de services	Favorable ³	✓	10 ans	Favorable	2.48
	Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services	Défavorable ³	X	5 ans	Défavorable	2.50
	Recettes de provenance interne/PIB	Mesure à quel point les recettes sont tirées de l'économie	Défavorable ⁵	X	10 ans	Défavorable ³	2.52
Vulnérabilité	Paiements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement	Favorable	Aucun changement	10 ans	Favorable ⁴	2.59
	Dette en devises/dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations des cours de change	Favorable	Aucun changement	10 ans	Favorable	2.62

✓ démontre un changement positif de la tendance par rapport à l'exercice précédent ; x indique un changement négatif par rapport à l'exercice précédent

¹Les évaluations des tendances à long terme n'ont pas changé dans les rapports annuels de la vérificatrice générale de 2012 à 2017, à l'exception des ratios mentionnés aux paragraphes 2.50, 2.52 et 2.59.

²Défavorable au dernier exercice

³Neutre au dernier exercice

⁴Mixte au dernier exercice

⁵Favorable au dernier exercice

Conclusion

2.23 Nous avons remarqué une amélioration importante dans les indicateurs de durabilité à court terme, qui provient notamment du montant relativement stable de la dette nette en 2017 par rapport à 2016. Les indicateurs de vulnérabilité à long et à court terme sont favorables. Cependant, nous avons constaté des indicateurs de flexibilité relativement défavorables, car la baisse de la valeur de l'actif et les hausses des recettes de provenance interne ont eu des répercussions sur la flexibilité de la province pour les prises de décisions futures. Dans l'ensemble, neuf des douze indicateurs à long terme de la santé financière de la province sont demeurés inchangés depuis 2012. Toutefois, neuf des douze indicateurs à court terme de la santé financière de la province n'ont pas changé depuis l'exercice précédent (six des neuf indicateurs sont attribuables à une amélioration des résultats financiers à court terme).

2.24 Les tendances qui se dégagent des indicateurs de durabilité continuent cependant de nous préoccuper. Le niveau de la dette nette est maintenant à 13,8 milliards de dollars et a presque doublé depuis 2008. Ce rythme de croissance de la dette nette n'est pas viable à long terme, et il faudra prendre des mesures soutenues pour remédier au problème. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur la capacité de la province à s'acquitter de ses obligations financières existantes, tant du point de vue de ses engagements en matière de services à la population que de ses engagements financiers envers ses créanciers, ses employés, etc. Encore cette année, en plus de régler le déficit annuel, nous encourageons la province à établir et atteindre des objectifs de contrôle et de réduction de la dette nette à long terme.

Indicateurs de durabilité

2.25 La durabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans augmenter le fardeau de la dette sur l'économie.

Actif/passif

2.26 La pièce 2.15 porte sur l'indicateur de durabilité du rapport entre l'actif et le passif.

Pièce 2.15 – Rapport entre l'actif et le passif

Rapport entre l'actif et le passif			
Fin de l'exercice	Actif total (en milliards de dollars)	Passif total (en milliards de dollars)	Actif total/passif total (en pourcentage)
2013	15,9	18,7	85,0 %
2014	16,1	19,4	83,0 %
2015	17,0	21,3	79,8 %
2016	17,5	22,2	78,8 %
2017	18,5	23,2	79,7 %

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans retraitement des exercices ultérieurs.

2.27 Lorsque le rapport entre l'actif et le passif est inférieur à 100 %, cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et qu'il finance ses activités en émettant des titres de créance. Au cours des cinq derniers exercices, le taux de la province a été inférieur à 100 %. Les tendances récentes sont négatives en raison du 2013-2016 déclin de ce ratio. Selon notre appréciation, la tendance à long terme est défavorable; cependant, en raison des améliorations en 2016-2017, nous évaluons la tendance à court terme comme neutre.

Actif financier/passif

2.28 Le rapport entre l'actif financier et le passif est un autre indicateur de durabilité dont fait état la pièce 2.16.

Pièce 2.16 – Rapport entre l'actif financier et le passif

Rapport entre l'actif financier et le passif			
Fin de l'exercice	Actif financier total (en milliards de dollars)	Passif total (en milliards de dollars)	Actif financier total/passif total (en pourcentage)
2013	7,7	18,7	41,2 %
2014	7,8	19,4	40,2 %
2015	8,2	21,3	38,5 %
2016	8,6	22,2	38,7 %
2017	9,4	23,2	40,5 %

Actif financier/passif

Exercice	Pourcentage
2013	41,2 %
2014	40,2 %
2015	38,5 %
2016	38,7 %
2017	40,5 %

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

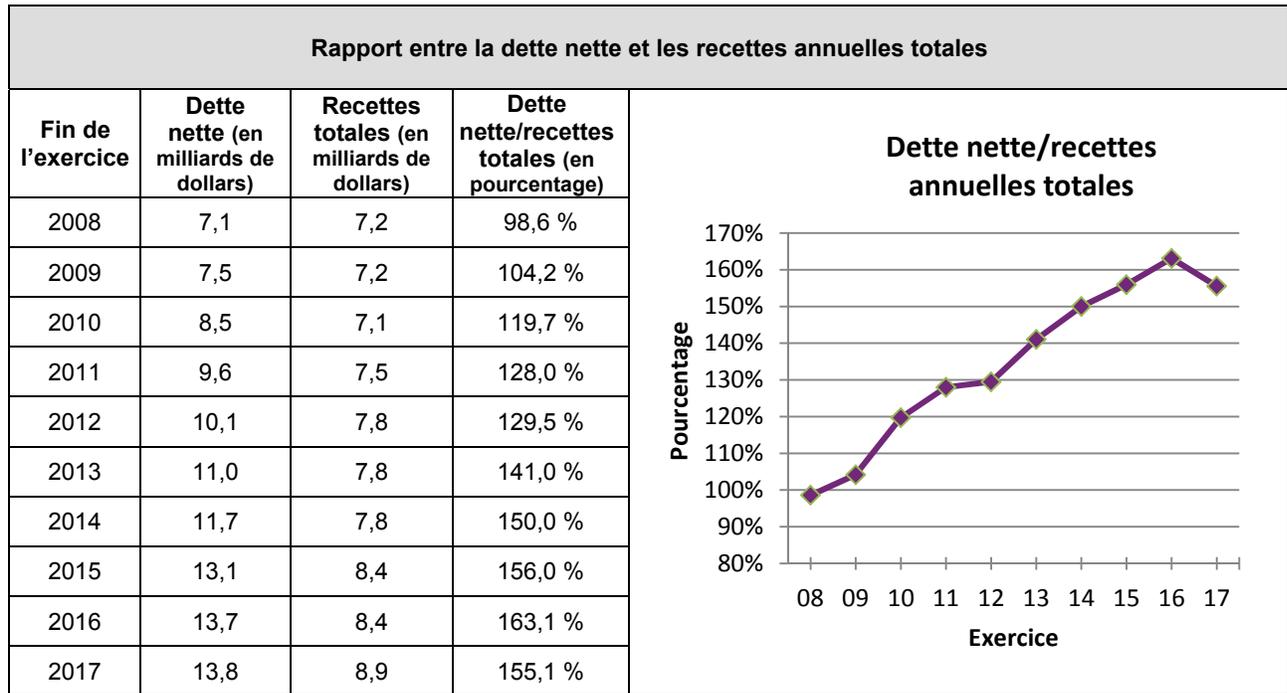
Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

2.29 Lorsque le passif est supérieur à l'actif financier, le gouvernement se trouve dans une situation de dette nette, ce qui signifie que des excédents futurs seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés. Le pourcentage global de la province a connu, de 2013 à 2015, une diminution ce qui indique que le passif augmente plus que l'actif. En 2017, le rapport entre l'actif financier total et le passif total comme pourcentage a augmenté pour se situer à 40,5 %. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est favorable et celle à long terme est défavorable.

Dette nette/recettes annuelles totales

2.30 La pièce 2.17 présente un autre indicateur de durabilité, celui du rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales.

Pièce 2.17 – Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.31 La dette nette donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés. Si le rapport entre la dette nette et le total des recettes annuelles augmente, cela signifie que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. Le pourcentage enregistré par la province a connu, entre 2008 et 2016, une augmentation. En 2017, le ratio a diminué pour atteindre 155,1 %, car la dette nette est demeurée à peu près au même niveau que l'an dernier, tandis que les recettes totales se sont accrues. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est favorable, étant donné la baisse du ratio de 2017, et celle à long terme est défavorable.

Charges par fonction/charges totales

2.32 La pièce 2.18 présente le rapport entre les charges par fonction et les charges totales.

Pièce 2.18 – Rapport entre les charges par fonction et les charges totales

Rapport entre les charges par fonction et les charges totales										
	2013		2014		2015		2016		2017	
	(en milliards de dollars)	(%)								
Santé	2,8	33,8	2,9	34,5	2,9	33,0	2,9	33,7	2,9	32,3
Éducation et formation	1,8	21,7	1,8	21,4	2,1	23,8	1,8	20,9	1,9	21,1
Développement social	1,1	13,3	1,1	13,2	1,2	13,6	1,2	14,0	1,3	14,4
Service de la dette publique	0,7	8,4	0,7	8,3	0,7	8,0	0,7	8,1	0,7	7,8
Transports et infrastructure	0,5	6,0	0,6	7,1	0,6	6,8	0,6	7,0	0,6	6,7
Gouvernement central	0,6	7,2	0,6	7,1	0,5	5,7	0,6	7,0	0,7	7,8
Services de protection	0,2	2,4	0,2	2,4	0,3	3,4	0,3	3,5	0,3	3,3
Développement économique	0,3	3,6	0,2	2,4	0,2	2,3	0,2	2,3	0,3	3,3
Ressources	0,2	2,4	0,2	2,4	0,2	2,3	0,2	2,3	0,2	2,2
Travail et emploi	0,1	1,2	0,1	1,2	0,1	1,1	0,1	1,2	0,1	1,1
Total	8,3	100	8,4	100	8,8	100	8,6	100	9,0	100

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.33 Les exercices terminés le 31 mars 2013 au 31 mars 2017 se sont soldés par des déficits. Cela signifie que les charges ont dépassé les recettes produites au cours de ces exercices. Les charges affectées en Éducation et formation ainsi qu'en Santé accaparent 53,4 % des charges totales en 2017, tendant à la baisse par rapport aux exercices antérieurs.

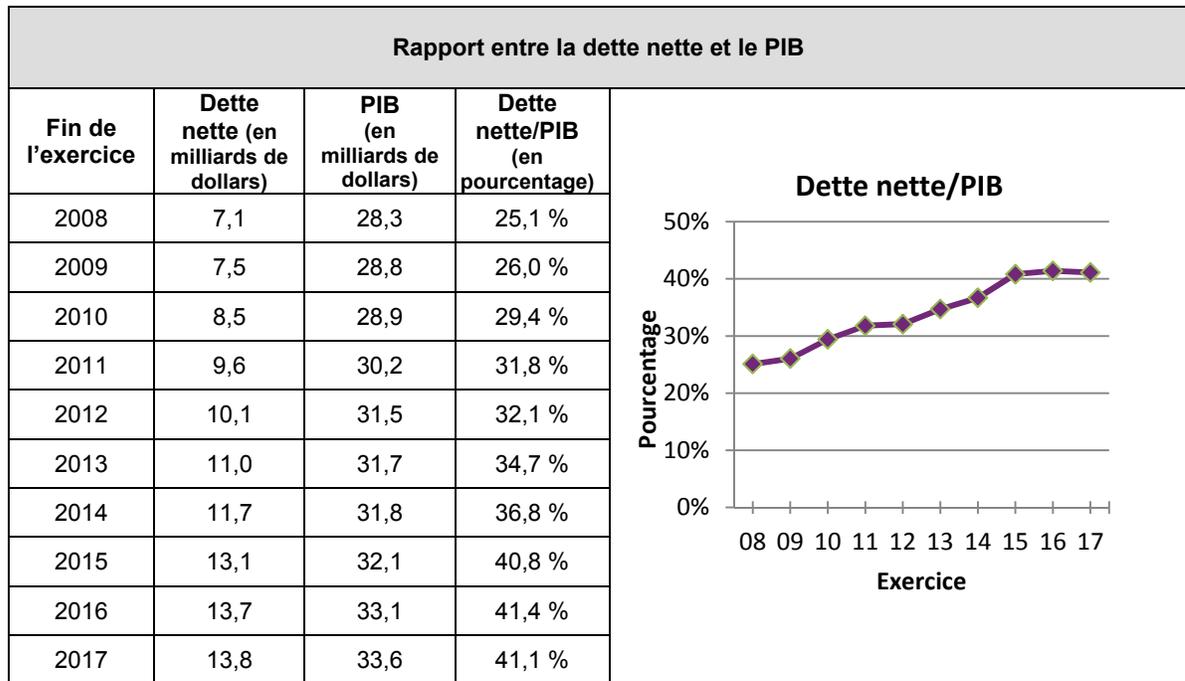
2.34 Il convient par ailleurs de souligner que, dans la pièce 2.18, les charges du service de la dette publique dépassent celles des transports et de l'infrastructure et des services de protection.

2.35 Lorsque l'on compare 2017 aux autres exercices, la répartition des charges par fonction a été relativement stable. Toutefois, à l'avenir, il faudra surveiller de près l'incidence des déficits persistants et de la croissance de la dette nette du Nouveau-Brunswick étant donné que le fardeau des intérêts sur la dette accapare des ressources qui seraient autrement utilisées pour la prestation de services. Selon notre appréciation, cette tendance est neutre.

Dettes nette/PIB

2.36 La pièce 2.19 présente l'indicateur de durabilité du rapport entre la dette nette et le PIB.

Pièce 2.19 – Rapport entre la dette nette et le PIB



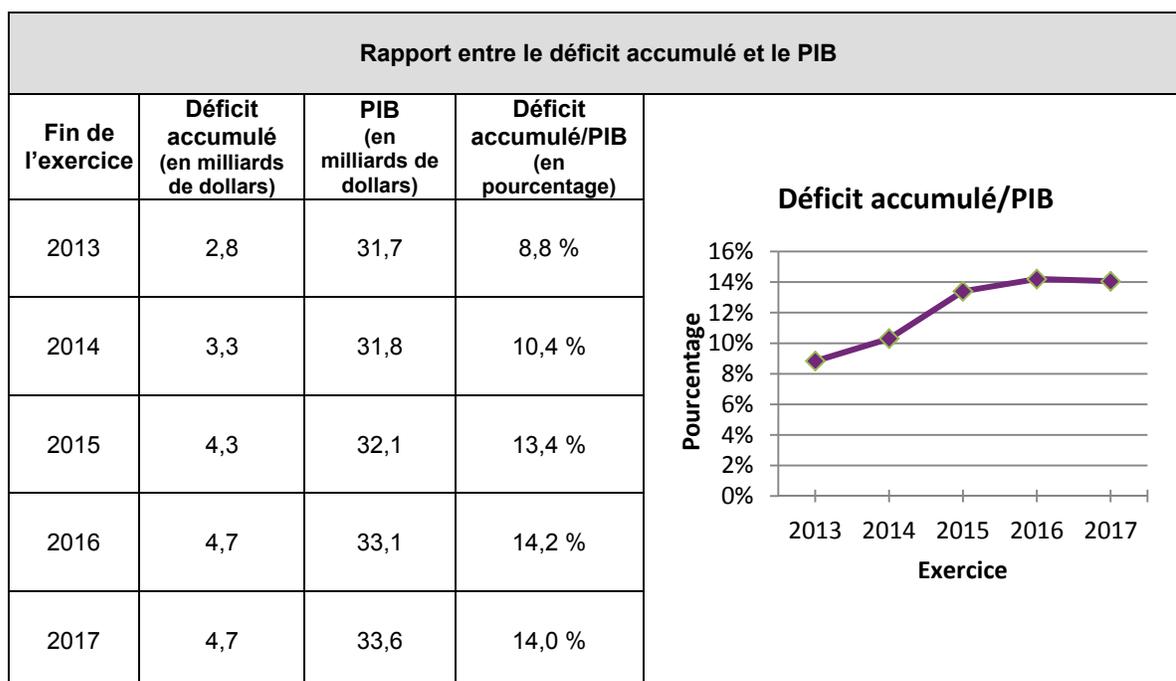
Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.37 Cet indicateur compare la dette nette de la province, c'est-à-dire la différence entre le passif et l'actif financier, et son PIB. Le ratio a augmenté entre 2008 et 2016, parce que le taux de croissance de la dette nette a dépassé le taux de croissance du PIB pendant cette période. Cela signifie que la dette nette de la province augmente plus rapidement que le taux de croissance économique. En 2017, le ratio a commencé à baisser, mais il était toujours à son deuxième plus haut niveau en dix ans. Selon notre appréciation, la tendance à long terme est défavorable et celle à court terme est neutre.

Déficit accumulé/PIB

2.38 La pièce 2.20 présente l'indicateur de durabilité du rapport entre le déficit accumulé et le PIB.

Pièce 2.20 – Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



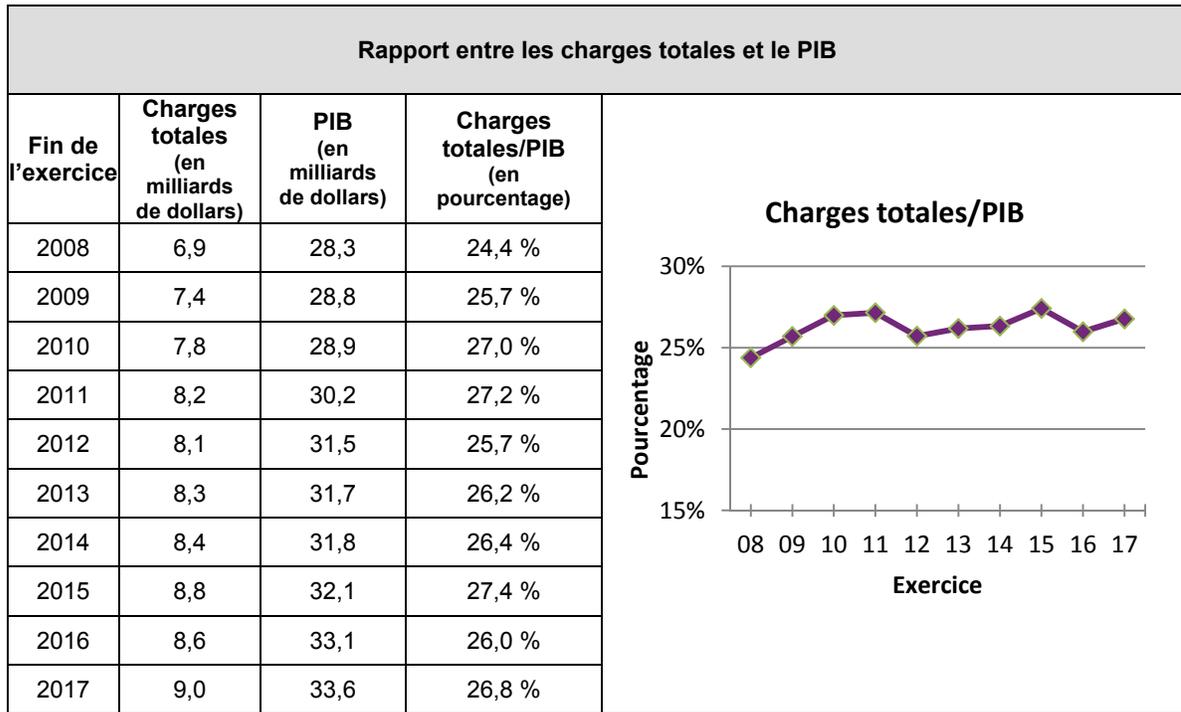
Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.
Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

2.39 Le déficit accumulé donne la mesure à laquelle les recettes annuelles n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels de la prestation des services. Les données ci-dessus indiquent que le déficit accumulé a augmenté plus rapidement que le taux de croissance économique entre 2013 et 2016. En 2017, le ratio a cependant commencé à baisser. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est neutre et celle à long terme est défavorable.

Charges totales/PIB

2.40 La pièce 2.21 porte sur l'indicateur du rapport entre les charges totales et le PIB.

Pièce 2.21 – Rapport entre les charges totales et le PIB



2.41 La pièce 2.21 indique que les charges du gouvernement ont augmenté au fil du temps, se situant à 24,4 % du PIB en 2008 contre 26,8 % en 2017. Selon notre appréciation, la tendance à long terme est défavorable, car les charges augmentent plus rapidement que l'économie se développe. Cependant, en 2016-2017, le ratio est demeuré relativement stable en général. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est neutre.

Pièce 2.22 – Tendances des indicateurs de durabilité

Tendances des indicateurs de durabilité		
Indicateurs de durabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Actif/passif	Neutre	Défavorable
Actif financier/passif	Favorable	Défavorable
Dette nette/recettes annuelles totales	Favorable	Défavorable
Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
Dette nette/PIB	Neutre	Défavorable
Déficit accumulé/PIB	Neutre	Défavorable
Charges totales/PIB	Neutre	Défavorable

Résumé des indicateurs de durabilité

Un certain progrès réalisé sur le déficit; cependant les recettes au moyen de taxes, les charges totales et la dette consolidée ont augmenté en 2016-2017.

Indicateurs de flexibilité

Frais de la dette publique/recettes

2.42 La pièce 2.22 présente un résumé des indicateurs de durabilité de la province. Nous remarquons un changement positif pour les indicateurs de durabilité à court terme, tandis que la tendance à long terme reste largement défavorable.

2.43 Nous constatons une amélioration importante dans les indicateurs de durabilité à court terme, car aucun d'entre eux est évalué comme étant défavorable. Au cours de l'exercice précédent, quatre indicateurs étaient évalués comme défavorables. Cette amélioration s'explique surtout par le montant relativement stable de la dette nette en 2017 par rapport à 2016, ainsi que par un déficit annuel moins élevé en comparaison de l'exercice précédent et du budget. Toutefois, la prudence est de mise dans l'interprétation de ces chiffres, car les résultats ont été obtenus dans une période où les recettes au moyen de taxes ainsi que les charges totales ont augmenté et la dette consolidée totale de la province s'est accrue d'environ 0.9 milliard de dollars. Dans l'ensemble, nous sommes encouragés par des signes avant-coureurs de changements dans la santé financière de la province et espérons que cette tendance se poursuit.

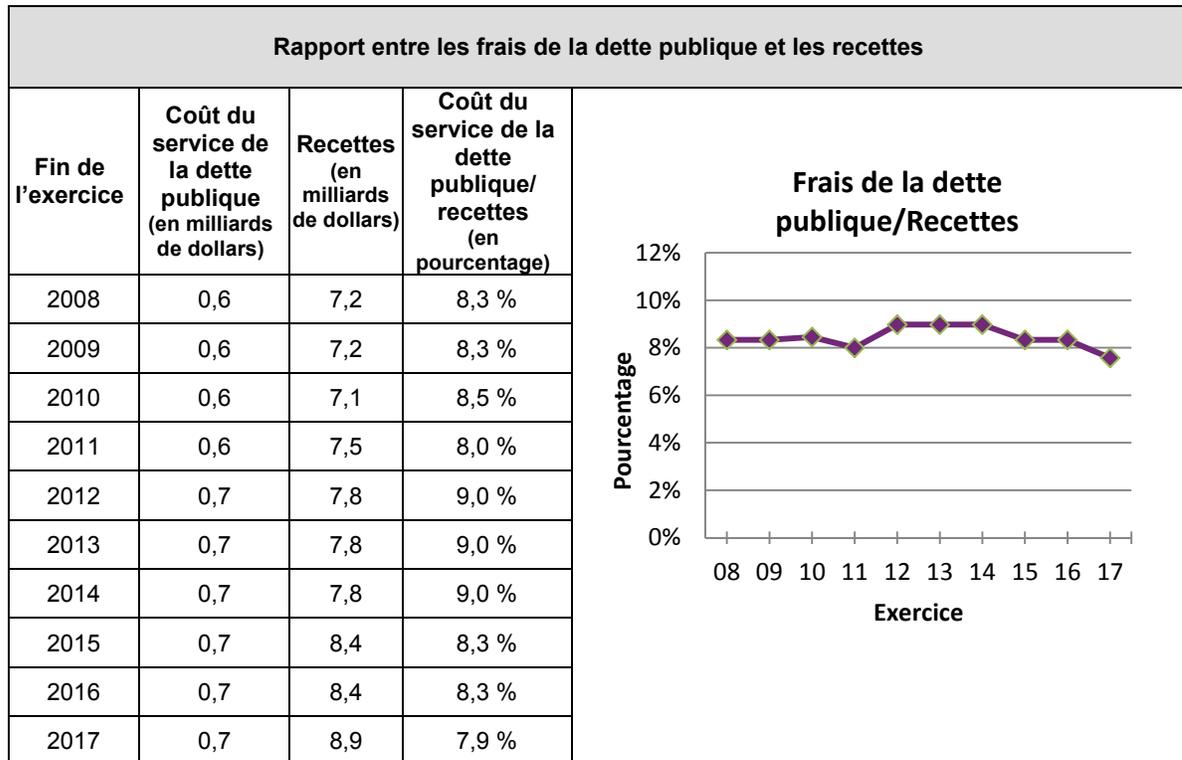
2.44 La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut changer le fardeau de la dette ou des taxes et impôts sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers.

2.45 Un des facteurs les plus connus qui influent sur la flexibilité des gouvernements est le coût du service de la dette publique. Ce ratio est considéré comme un indicateur de flexibilité, parce que le service de la dette représente le premier engagement financier du gouvernement et qu'il ne lui laisse aucune flexibilité en ce qui concerne le calendrier de ces paiements.

2.46 Le coût du service de la dette publique est surtout composé des intérêts sur la dette consolidée de la province, de même que de contrats de location-acquisition au coût d'intérêt. Il comprend aussi l'amortissement des gains et pertes de change ainsi que l'amortissement des escomptes et des primes consentis à l'émission des titres de la province et le change gagné sur les intérêts et les échéances durant l'exercice. Il ne comprend pas les remboursements du capital de la dette consolidée de la province.

2.47 La pièce 2.23 illustre le rapport entre les frais de la dette publique et les recettes.

Pièce 2.23 – Rapport entre les frais de la dette publique et les recettes



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.48 La pièce 2.23 montre que le rapport des frais de la dette publique en pourcentage des recettes totales de la province est moins élevé pendant l'exercice terminé le 31 mars 2017 qu'au cours des dix derniers exercices. Le changement dans le ratio survenu en 2017 provient d'une augmentation des recettes de la province (car le coût du service de la dette est demeuré stable). Un ratio décroissant indique une tendance favorable, car proportionnellement moins de recettes sont requises pour le service de la dette publique. Selon notre appréciation, les tendances à court terme et à long terme sont favorables.

Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations

2.49 La pièce 2.24 présente le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations.

Pièce 2.24 – Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations			
Fin de l'exercice	Valeur comptable nette (en milliards de dollars)	Coût des immobilisations (en milliards de dollars)	Valeur comptable nette/coût des immobilisations (en pourcentage)
2013	8,0	13,1	61,1 %
2014	8,0	13,5	59,3 %
2015	8,6	14,5	59,3 %
2016	8,7	15,0	58,0 %
2017	8,9	15,6	57,1 %

Valeur comptable nette/coût des immobilisations

Exercice	Pourcentage
2013	61,1 %
2014	59,3 %
2015	59,3 %
2016	58,0 %
2017	57,1 %

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

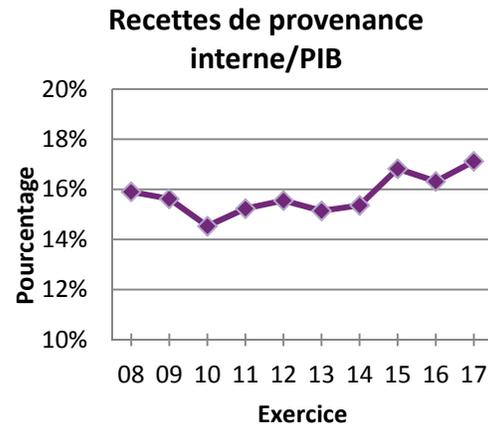
2.50 Ces données montrent qu'il restait en moyenne 57,1 % de la vie utile du stock d'immobilisations de la province en date du 31 mars 2017. Essentiellement, cela signifie que les immobilisations de la province que l'on pensait utilisables pendant dix ans à l'origine avaient encore un peu moins de six années de vie utile restante au 31 mars 2017, tandis que les immobilisations dont la durée de vie utile à l'origine était de vingt ans étaient encore considérées comme utilisables pendant un peu moins de douze ans en moyenne. Selon notre appréciation, étant donné que les ratios ont diminué, la tendance à court et à long terme est défavorable.

Recettes de provenance interne/PIB

2.51 La pièce 2.25 présente le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB.

Pièce 2.25 – Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB			
Fin de l'exercice	Recettes de provenance interne (en milliards de dollars)	PIB (en milliards de dollars)	Recettes de provenance interne/PIB (en pourcentage)
2008	4,5	28,3	15,9 %
2009	4,5	28,8	15,6 %
2010	4,2	28,9	14,5 %
2011	4,6	30,2	15,2 %
2012	4,9	31,5	15,6 %
2013	4,8	31,7	15,1 %
2014	4,9	31,8	15,4 %
2015	5,4	32,1	16,8 %
2016	5,4	33,1	16,3 %
2017	5,8	33,6	17,3 %



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.52 L'indicateur du rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB permet de mesurer à quel point la province produit ses recettes en les tirant de l'économie provinciale. Quand le ratio augmente, une plus grande part des recettes de la province est générée par l'économie provinciale. Par exemple, ce ratio pourrait augmenter si la province haussait les impôts et les taxes. Si le ratio diminue, une moins grande part des recettes de la province est générée par l'économie provinciale. Une diminution du ratio accroît la capacité de la province d'augmenter les impôts et les taxes, ce qui lui permet de jouir d'une plus grande flexibilité dans les moyens à prendre pour produire des recettes. Dans l'ensemble, ce ratio est en hausse et, selon notre appréciation, la tendance à court et à long terme est défavorable.

2.53 Une diminution a été enregistrée au cours de l'exercice 2010, résultant essentiellement d'une perte importante de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) (maintenant fusionnée avec la Société d'Énergie Nouveau-Brunswick). Au cours de cet exercice-là, la réduction des recettes de provenance interne n'était pas attribuable à une diminution des droits ou des impôts et taxes.

Pièce 2.26 – Tendances des indicateurs de flexibilité

Tendances des indicateurs de flexibilité		
Indicateur de flexibilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Frais de la dette publique/recettes	Favorable	Favorable
Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Défavorable	Défavorable
Recettes de provenance interne/PIB	Défavorable	Défavorable

Résumé des indicateurs de flexibilité

2.54 Comme il est résumé à la pièce 2.26, selon notre appréciation globale, les indicateurs de flexibilité à court terme et à long terme sont largement défavorables.

2.55 Même si la province a connu certaines améliorations positives en ce qui a trait aux tendances de ses indicateurs de durabilité à court terme, les indicateurs de flexibilité ont subi certains changements défavorables. Le déclin de la vie utile de ses immobilisations et les augmentations de ses recettes de provenance interne (p. ex. les hausses de la TVH et des impôts sur le revenu des sociétés) ont influé sur la flexibilité de la province pour les futures prises de décisions budgétaires.

Indicateurs de vulnérabilité

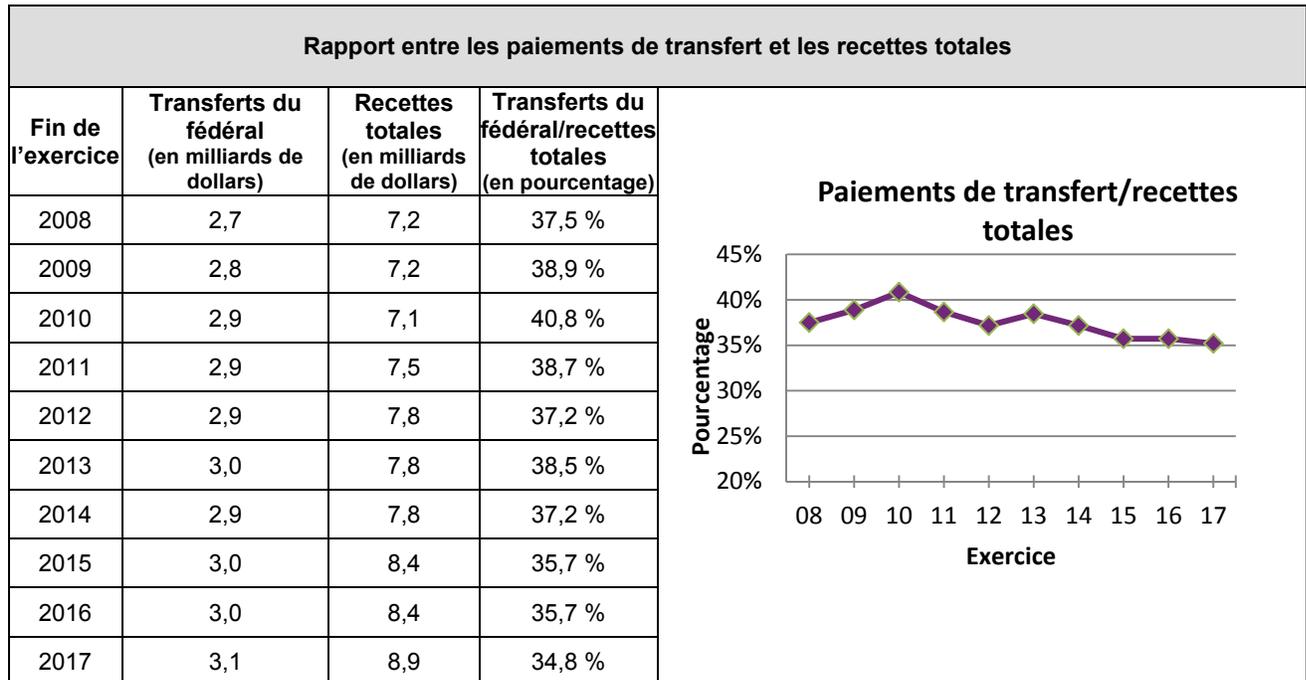
2.56 La vulnérabilité est la mesure selon laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Paiements de transfert/recettes totales

2.57 En comparant la proportion du total des recettes qui provient du gouvernement fédéral aux recettes totales de la province, nous obtenons une mesure du degré de dépendance de la province à l'égard du gouvernement fédéral. Lorsque cette dépendance augmente, la province est plus vulnérable face aux décisions financières prises par le gouvernement fédéral.

2.58 La pièce 2.27 présente le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales.

Pièce 2.27 – Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales



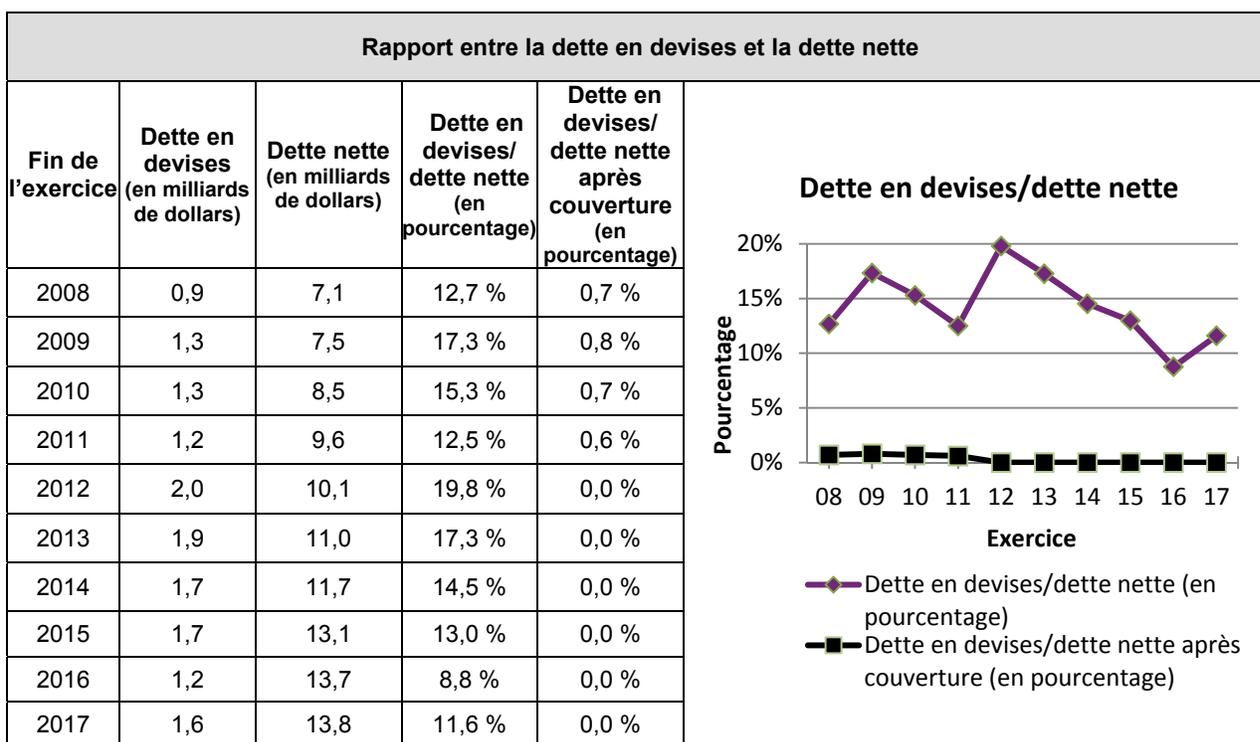
Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.59 La pièce 2.27 montre que la dépendance de la province à l'égard des paiements de transfert du gouvernement fédéral diminue depuis 2013. La dépendance à l'égard des transferts du fédéral a diminué légèrement en 2017 et est restée à peu près au même niveau que les exercices antérieurs. Donc, selon notre appréciation, la tendance à court et à long terme est favorable.

Dettes en devises/dette nette

2.60 L'indicateur du rapport entre la dette en devises et la dette nette permet de mesurer le degré de vulnérabilité de la province face aux fluctuations des cours de change. Il est présenté à la pièce 2.28.

Pièce 2.28 – Rapport entre la dette en devises et la dette nette



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.61 La pièce 2.28 montre que la dette en devises de la province s’est accrue de 2008 à 2012, mais qu’elle a diminué entre 2013 et 2016. En 2017, la dette en devises de la province s’est accrue, passant de 1,2 à 1,6 milliard de dollars. Le risque d’exposition aux fluctuations des cours de change est compensé par la stratégie de couverture adoptée par la province. Cette dernière utilise plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

- swaps qui permettent de rembourser la dette et les intérêts en dollars canadiens;
- contrats de change à terme (qui permettent à la province d’acheter des devises à un prix précis et à une date future déterminée).

2.62 La pièce 2.28 nous révèle que le risque d’exposition aux fluctuations des cours de change a été inégal au fil du temps. Selon notre appréciation, cet indicateur est favorable en raison de l’efficacité de la stratégie de couverture de la province.

Pièce 2.29 – Tendances des indicateurs de vulnérabilité

Tendances des indicateurs de vulnérabilité		
Indicateur de vulnérabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Paiements de transfert/recettes totales	Favorable	Favorable
Dette en devises/dette nette	Favorable	Favorable

Résumé des indicateurs de vulnérabilité

2.63 Comme il est résumé à la pièce 2.29, les tendances des indicateurs de vulnérabilité de la province sont favorables. Pendant les exercices au cours desquels la CFENB (maintenant fusionnée avec Énergie NB) a tiré des revenus de son placement dans Énergie NB, la province a moins dépendu des recettes du fédéral et cet indicateur s'est amélioré. Il existe également une dépendance à l'égard du gouvernement fédéral au cours de certains exercices pour ce qui est d'aider au financement de grands projets d'infrastructure; cela a diminué au cours des derniers exercices étant donné l'augmentation des recettes de provenance interne de la province. Il convient en outre de signaler que la province gère et limite de façon efficace son exposition aux fluctuations des devises.

Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province

2.64 Dans la présente section, nous examinons les tendances importantes que nous avons observées dans les états financiers consolidés de la province. Nous soulignons ces tendances afin de sensibiliser le public et de donner aux législateurs une évaluation indépendante des questions sur lesquelles nous sommes d'avis que le gouvernement devrait se pencher.

2.65 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, la province a déclaré un déficit de 118,9 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 141,6 millions de dollars par rapport au déficit de 260,5 millions qui a été déclaré pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Déficit

2.66 La pièce 2.30 explique de façon générale les raisons pour lesquelles le déficit a changé entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017.

Pièce 2.30 – Analyse de la diminution du déficit

Analyse de la diminution du déficit	
	(en millions)
Déficit de 2016	(260,5) \$
Augmentation des recettes de provenance provinciale	326,8
Augmentation des recettes de provenance fédérale	177,2
Augmentation des charges	(362,4)
Déficit de 2017	(118,9) \$

2.67 L'augmentation de 326,8 millions de dollars des recettes de provenance provinciale par rapport à l'exercice précédent comprend une hausse de 261,6 millions des recettes fiscales provinciales et un accroissement de 59,5 millions d'autres recettes provinciales.

Les recettes au moyen de taxes provinciales ont augmenté en 2016-2017

2.68 La hausse de 261,6 millions de dollars de la taxe provinciale provient notamment de l'augmentation de 117,5 millions de la taxe de vente harmonisée (TVH), traduisant la hausse du taux de 13 % à 15 %, contrebalancée par un nouveau crédit de TVH instauré en juillet 2016, ainsi qu'une augmentation de 102,5 millions provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés en raison d'une hausse du taux général et des ajustements des exercices antérieurs.

2.69 Les recettes de provenance fédérale se sont accrues de 177,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et incluent une hausse de 97,4 millions des subventions conditionnelles, une augmentation de 40,4 millions des paiements de péréquation et un accroissement de 39,4 millions des subventions sans condition.

Charges

2.70 Les charges totales ont augmenté de 362,4 millions de dollars. Les augmentations les plus importantes ont été de 128,5 millions de dollars dans le secteur du Développement économique et de 112,7 millions dans le secteur du Gouvernement central. Nous remarquons que si l'ampleur de l'augmentation des charges avait été moindre, la province aurait pu dégager un excédent pour le présent exercice avec les augmentations de recettes réalisées.

2.71 La pièce 2.31 donne le taux de croissance sur un exercice ainsi que le taux de croissance annuel total des charges entre 2015 et 2017.

Pièce 2.31 – Tendances des charges par fonction

Tendances des charges par fonction							
Fonction	(en millions de dollars)			(en pourcentage)			
	Charges de 2015	Charges de 2016	Charges de 2017	Taux de croissance de 2015	Taux de croissance de 2016	Taux de croissance de 2017	Taux de croissance de 2015 à 2017
Éducation et formation	2 083,7	1 846,3	1 886,9	13,5	(11,4)	2,2	(9,4)
Santé	2 830,9	2 899,0	2 936,7	1,6	2,4	1,3	3,7
Service de la dette publique	677,2	678,1	673,3	2,3	0,1	(0,7)	(0,6)
Développement social	1 182,3	1 196,4	1 249,6	9,8	1,2	4,4	5,7
Transports et infrastructure	649,7	636,0	632,5	12,4	(2,1)	(0,6)	(2,6)
Services de protection	268,7	281,3	271,5	14,2	4,7	(3,5)	1,0
Ressources	197,3	185,3	189,5	(7,8)	(6,1)	2,3	(4,0)
Gouvernement central	540,6	585,3	698,0	(15,1)	8,3	19,3	29,1
Travail et emploi	122,6	135,0	138,6	3,6	10,1	2,7	13,1
Développement économique	247,6	204,0	332,5	7,0	(17,6)	63,0	34,3
Total	8 800,6	8 646,7	9 009,1				
Total du taux de croissance annuel				5,1	(1,7)	4,2	2,4

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.72 Comme le montre la pièce 2.31, le taux de croissance sur un exercice des charges de la province en 2017 est de 4,2 % par rapport au taux de croissance de (1,7) % en 2016. Au cours de l'exercice 2017, sept des dix secteurs fonctionnels ont affiché une augmentation dans le taux de croissance sur un exercice, ce qui laisse entendre que des réductions de coûts n'ont pas été réalisées. Trois des dix secteurs fonctionnels ont affiché une croissance négative en 2017, ce qui laisse entendre que des réductions de coûts ont été réalisées. Le taux de croissance total des charges entre 2015 et 2017 s'est chiffré à 2,4 %, indiquant qu'en général les charges augmentent au fil du temps.

2.73 Nous avons constaté que la plus importante augmentation du taux de croissance des charges en 2017 avait été enregistrée dans le secteur du Développement économique, soit 63,0 % ou 128,5 millions de dollars en raison du calendrier de plusieurs projets pluriannuels de la Société de développement régional et de la hausse de la provision pour pertes d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

2.74 Le Gouvernement central a connu le deuxième taux de croissance en importance au titre des charges, qui ont connu une hausse de 112,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de l'accroissement de 82,9 millions du passif pour la responsabilité relative aux travailleurs accidentés en raison d'un changement de l'évaluation actuarielle. Cette évaluation a augmenté suite à une hausse des tendances par rapport aux paiements d'indemnisation et des demandes qui demeurent ouverte plus longtemps qu'avant.

Recettes

2.75 La pièce 2.32 donne le taux de croissance sur un exercice et le taux de croissance total des recettes entre 2015 et 2017.

2.76 Les recettes totales ont augmenté de 451,0 millions de dollars depuis 2015. Cela s'explique par une hausse de 308,2 millions de dollars des recettes fiscales de provenance provinciale et une augmentation de 120,1 millions de dollars des recettes de provenance fédérale.

Pièce 2.32 –Tendances des recettes selon la provenance

Tendances des recettes selon la provenance							
	(en millions de dollars)			(en pourcentage)			
	Montant des recettes de 2015	Montant des recettes de 2016	Montant des recettes de 2017	Taux de croissance de 2015	Taux de croissance de 2016	Taux de croissance de 2017	Taux de croissance de 2015 à 2017
Provenance provinciale							
Taxes et impôts	3 983,1	4 029,7	4 291,3	10,8	1,2	6,5	7,7
Licences et permis	149,4	153,8	158,7	0,5	2,9	3,2	6,2
Redevances	97,5	89,3	79,5	7,3	(8,4)	(11,0)	(18,5)
Autres recettes provinciales	1 003,5	966,6	1 038,0	16,6	(3,7)	7,4	3,4
Gains du fonds d'amortissement	195,9	194,1	192,8	(4,2)	(0,9)	(0,7)	(1,6)
Provenance fédérale							
Paiements de péréquation	1 666,0	1 668,0	1 708,4	6,7	0,1	2,4	2,5
Subventions sans condition	955,8	994,7	1 034,1	0,7	4,1	4,0	8,2
Subventions conditionnelles	388,0	290,0	387,4	5,7	(25,3)	33,6	(0,2)
Total	8 439,2	8 386,2	8 890,2				
Total du taux de croissance annuel				8,6	(0,6)	6,0	5,3

Après retraitement - veuillez consulter la pièce 2.2

2.77 La pièce 2.32 montre qu'en 2017, les recettes de la province ont affiché un taux de croissance de 6,0 % comparativement à (0,6) % en 2016. Les recettes de la province ont affiché un taux de croissance de 5,3 % de 2015 à 2017, ce qui laisse entendre une croissance globale durant cette période.

**Autres provinces –
Comparaison des
recettes et des
charges**

2.78 La pièce 2.33 présente une comparaison des recettes et des charges par rapport à certaines autres provinces.

Pièce 2.33 – Recettes et charges (comparaison avec d'autres provinces)

Recettes et charges (comparaison avec d'autres provinces) (en millions de dollars)								
Recettes brutes					Charges brutes			
	2015	2016	2017	Taux de croissance de 2015 à 2017	2015	2016	2017	Taux de croissance de 2015 à 2017
Nouveau-Brunswick	8 439,2	8 386,2	8 890,2	5,3 %	8 800,6	8 646,7	9 009,1	2,4 %
Nouvelle-Écosse	10 661,9	10 937,6	11 228,3	5,3 %	10 805,6	10 950,8	11 078,7	2,5 %
Saskatchewan	14 058,7	13 633,7	13 626,1	(3,1 %)	13 996,8	15 153,2	14 844,3	6,1 %
Manitoba	14 963,0	15 054,0	15 723,0	5,1 %	15 393,0	15 893,0	16 487,0	7,1 %

2.79 La pièce 2.33 démontre aussi que le taux de croissance des recettes du Nouveau-Brunswick a été de 5,3 % entre 2015 et 2017 et le taux de croissance des charges de la province a été de 2,4 % pour la même période.

Pièce 2.34 – Comparaison avec d'autres provinces – Déficit

Comparaison avec d'autres provinces (déficit) (en millions de dollars)			
	2015	2016	2017
Nouveau-Brunswick	(361,4)	(260,5)	(118,9)
Nouvelle-Écosse	(143,7)	(13,2)	149,6
Saskatchewan	61,9	(1 519,5)	(1 218,1)
Manitoba	(430,0)	(839,0)	(764,0)

2.80 Comme le montre la pièce 2.34, le déficit du Nouveau-Brunswick a diminué de 67,1 %, passant de 361,4 millions

de dollars en 2015 à 118,9 millions en 2017. La Nouvelle-Écosse, qui avait eu auparavant des déficits en 2015 et 2016, affiche un excédent en 2017.

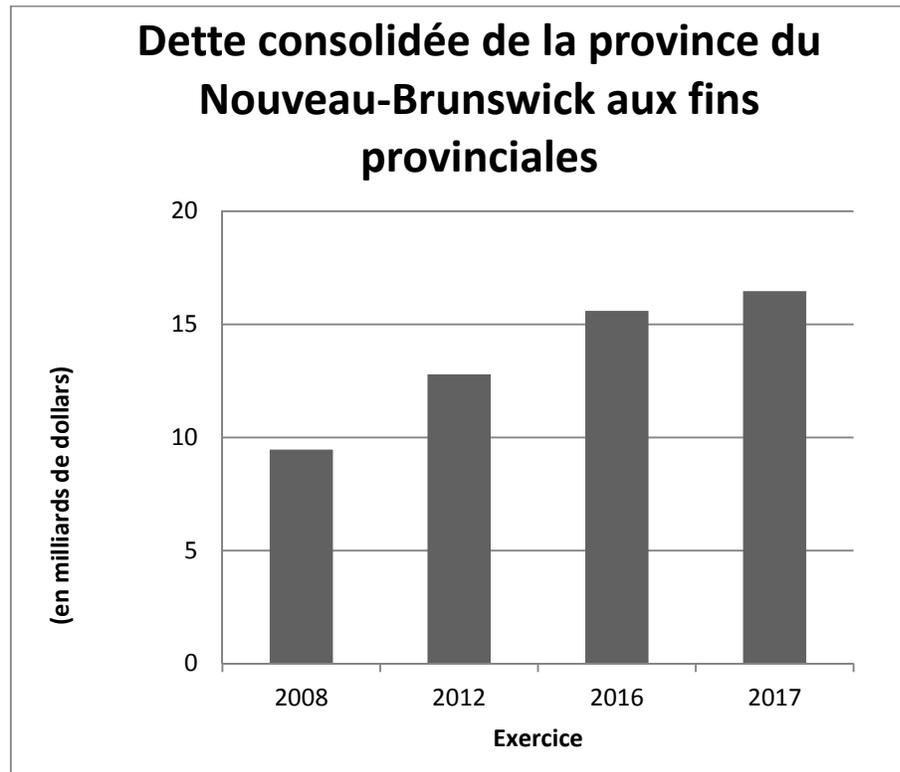
2.81 Même si beaucoup d'efforts ont été déployés pour remédier à l'accroissement des charges du gouvernement, des mesures s'imposent toujours pour s'attaquer au déficit qui perdure et à la dette nette du Nouveau-Brunswick. En général, les recettes du Nouveau-Brunswick demeurent inférieures à ses charges pour un neuvième exercice consécutif.

***Croissance constante
de la dette consolidée***

2.82 Le niveau global de la dette (dette consolidée) de la province constitue un domaine des états financiers consolidés de la province qui continue de nous préoccuper. La dette consolidée est le montant total que la province est juridiquement tenue de rembourser et qui fut emprunté pour financer les obligations de la province. Ceci diffère de la dette nette, qui est un calcul mathématique comptable du passif total moins l'actif financier (souvent considérée comme un indicateur de rendement clé dans le secteur public). Les passifs incluent la dette consolidée et l'intérêt sur le solde impayé est payé aux créanciers.

2.83 Comme le montrent les pièces 2.35 et 2.36, la dette consolidée du Nouveau-Brunswick a augmenté de plus de 7,0 milliards de dollars ou (74,1 %) au cours des dix dernières années. Même si la dette nette de la province s'est accrue de 167,4 millions de dollars entre 2016 et 2017, la hausse de la dette consolidée de la province a été de 875,8 millions pendant la même période. Cette tendance à la hausse de la dette consolidée est préoccupante, car il n'existe pas de plan d'action pour régler le niveau de la dette consolidée (ou dette nette telle que discutée auparavant).

Pièce 2.35 – Dette consolidée de la province du Nouveau-Brunswick aux fins provinciales



Pièce 2.36 – Données sur la dette consolidée de la province du Nouveau-Brunswick

Dette consolidée du Nouveau-Brunswick (en millions de dollars)					
	2008	2012	2016	2017	% de hausse de 2008 à 2017
Dette consolidée	13 064,3	17 440,6	20 107,1	20 891,3	59,9 %
Énergie NB (Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick)	(3 602,6)	(4 654,6)	(4 514,3)	(4 422,7)	22,8 %
Dette consolidée aux fins provinciales	9 461,7	12 786,0	15 592,8	16 468,6	74,1 %
Augmentation d'un exercice à l'autre	s/o	3 324,3	2 806,8	875,8	s/o
Placements du fonds d'amortissement	4 161,9	4 237,0	4 201,3	4 212,7	1,2%
Augmentation d'un exercice à l'autre	s/o	75,1	(35,7)	11,4	s/o

2.84 La croissance 875,8 millions de dollars de la dette consolidée est beaucoup moins que les augmentations des années antérieures; cependant il importe de remarquer que lors d'une année où des progrès ont été réalisés dans la réduction du déficit et la modération de l'augmentation de la dette nette, la dette consolidée a tout de même connu une augmentation importante.

2.85 Nous notons la croissance de la dette consolidée et de la dette nette n'est pas prévue de correspondre de façon annuelle. La dette consolidée est le montant total que la province est juridiquement tenue de rembourser tandis que la dette nette est un chiffre comptable calculé (actifs financiers moins passifs – qui incluent la dette consolidée). La dette consolidée est la tranche sur laquelle la province paie de l'intérêt. Il est important de noter la croissance de la dette consolidée car si les taux d'intérêts augmentent, les frais de service de la dette peuvent augmenter.

Régimes de retraite de la province

Information sur les régimes de retraite

2.86 Comme la comptabilité des régimes de retraite est importante pour les états financiers consolidés de la province et comporte des questions comptables complexes, nous vous présentons nos observations ci-après

2.87 La pièce 2.37 présente un résumé des actifs, des passifs et des charges des principaux régimes de retraite de la province. Cette information ne figurait pas dans les états financiers de la province. En 2014 et pour les exercices antérieurs, elle figurait dans les notes afférentes aux états financiers de la province. Nous croyons que l'information présentée à la pièce 2.37 devrait être incluse à chaque exercice afin que les lecteurs des états financiers de la province disposent d'une information plus détaillée et transparente. Pour le présent exercice, nous avons décidé de publier l'information dans notre rapport afin de veiller à ce qu'elle soit accessible au public. Veuillez consulter l'annexe I pour les définitions des abréviations utilisées à la pièce 2.37.

2.88 Nous avons été heureux de constater que le contrôleur s'est engagé à fournir cette information dans les états financiers audités de 2017-2018.

Pièce 2.37 – Résumé des principaux régimes de retraite

Résumé des actifs, des passifs et des charges au titre des régimes de retraite (2017)														
(en millions de dollars)														
	RRSPNB	RPENB	H-SCFP	H-CES	FS-SI et P	FS-G et S	FS-direction	Juges	Députés	Écoles-cadres	SCFP 1253	SCFP 2745	RRC	Total
Quote-part de la province (selon les comptes publics)	100 %	50 %	50 %	50 %	100 %	50 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
Actifs du régime	7 385,9	2 804,8	396,0	961,2	141,6	236,0	92,2	46,6	-	5,7	367,5	89,3	16,9	12 543,7
Obligation au titre des prestations constituées	7 446,0	2 589,6	550,9	1 057,1	136,3	267,6	86,4	82,2	62,6	18,6	426,4	115,7	303,8	13 143,2
Rajustements non amorti	(288,7)	(33,2)	(5,2)	(17,3)	0,5	(7,5)	(0,1)	2,4	0,4	-	(21,3)	(16,0)	(24,0)	(410,0)
Rajustement de l'évaluation	228,6	248,4	-	-	4,8	-	5,8	-	-	-	-	-	-	487,6
Passif net au titre des régimes	-	-	149,7	78,6	-	24,1	(0,1)	38,0	63,0	12,9	37,6	10,4	262,9	677,1

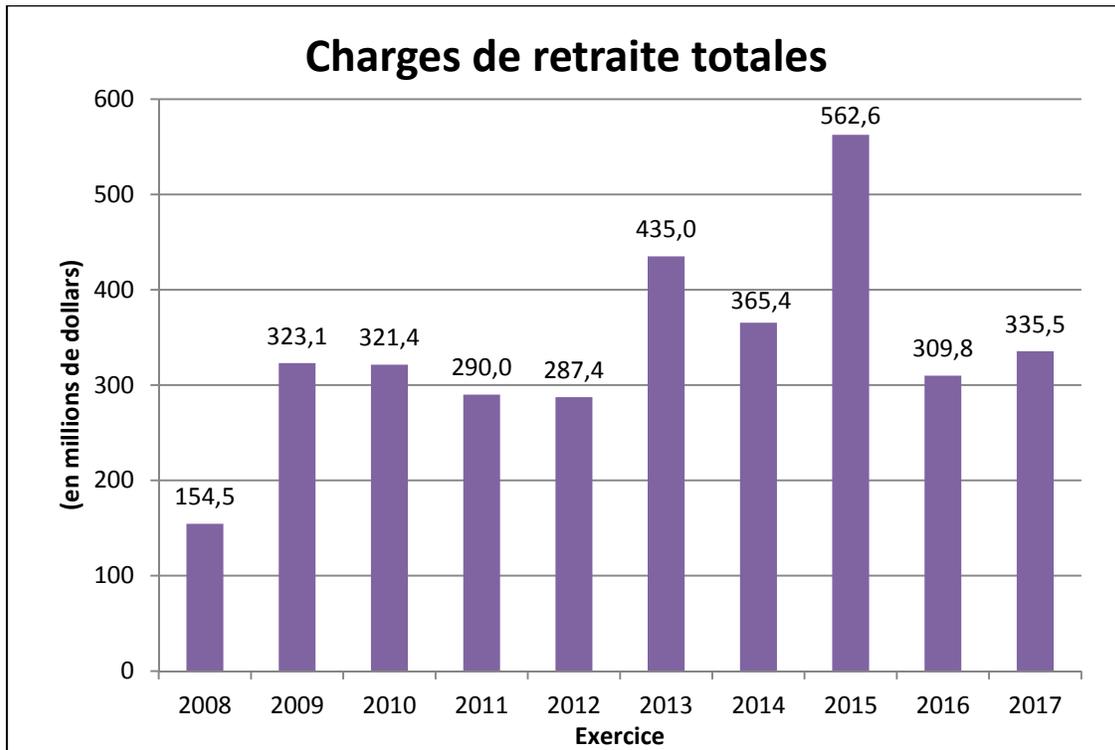
Résumé des charges du régime de retraite (2017)														
(en millions de dollars)														
	RRSPNB	RPENB	H-SCFP	H-CES	FS-SI et P	FS-G et S	FS-direction	Juges	Députés	Écoles-cadres	SCFP 1253	SCFP 2745	RRC	Total
Part de l'employeur des prestations constituées	27,1	54,5	24,5	39,1	4,4	11,0	2,4	3,1	-	-	7,5	2,5	6,0	182,1
Intérêts nets	12,4	(9,2)	9,1	5,3	0,1	2,3	(0,1)	0,9	2,0	0,7	3,8	1,1	9,8	38,2
Amortissement des rajustements	31,8	2,1	1,3	1,3	0,7	1,2	0,5	0,8	(0,2)	0,5	7,5	3,0	2,3	52,8
Variation du rajustement de l'évaluation	25,9	24,4	-	-	4,8	-	4,0	-	-	-	-	-	-	59,1
Total des charges liées aux prestations de retraite	97,2	71,8	34,9	45,7	10,0	14,5	6,8	4,8	1,8	1,2	18,8	6,6	18,1	332,2

Pièce 2.38 – Éléments des charges de retraite (période de dix exercices)

Éléments des charges de retraite (en millions de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017
Part de l'employeur des prestations acquises	133,8	146,1	131,6	137,4	148,9	177,4	196,0	161,3	176,6	185,4
Charge (recette) nette d'intérêts	(9,1)	20,6	118,2	52,9	32,0	62,7	70,4	38,2	5,4	38,2
Modifications au régime	-	-	-	-	-	-	(11,2)	(183,2)	-	
Rajustements constatés en raison de la modification du régime	-	-	-	-	-	-	-	130,9	-	
Amortissement des rajustements	30,3	159,7	87,1	99,7	106,5	194,9	132,1	53,4	60,3	52,8
Variation du rajustement de l'évaluation	(0,5)	(3,3)	(15,5)	-	-	-	-	247,0	67,5	59,1
Liquidations du régime <i>(comptabilisées dans l'exercice par suite de la conversion en une nouvelle structure de régime de retraite)</i>	-	-	-	-	-	-	(21,9)	115,0	-	-
Total des charges de retraite	154,5	323,1	321,4	290,0	287,4	435,0	365,4	562,6	309,8	335,5

* Retraité

Pièce 2.39 – Charges de retraite totales



Volatilité des charges de retraite

2.89 Les pièces 2.38 et 2.39 font ressortir la volatilité importante des charges de retraite annuelles sur une période de dix exercices. Les charges de retraite ont été les plus faibles en 2008 à 154,5 millions de dollars et les plus élevées en 2015 à 562,6 millions pour une augmentation de 408,1 millions au cours de cette période.

Charges de liquidation de régime de retraite

2.90 Les charges de retraite de l'exercice terminé le 31 mars 2015 de 562,6 millions de dollars comprenaient une charge ponctuelle au titre de la liquidation de régime de l'ordre de 115 millions en raison de la décision de la province de comptabiliser le RPENB selon la comptabilité des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées.

*Pièce 2.40 – Éléments du solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité
(période de dix exercices)*

Éléments du solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité										
(en milliards de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017
Obligations estimatives au titre des prestations constituées	8,3	8,6	8,6	8,9	9,3	10,1	12,3	12,1	12,6	13,1
Valeur de l'actif des régimes	8,0	6,5	7,7	8,4	8,7	9,3	11,5	11,7	11,7	12,5
Situation des régimes de retraite avant les rajustements comptables	0,3	2,1	0,9	0,5	0,6	0,8	0,8	0,4	0,9	0,6
Rajustements comptables	(0,5)	(2,3)	(1,1)	(0,7)	(0,9)	(1,0)	(0,8)	0,2	(0,3)	0,1
Solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,3)	(0,2)	0,0	0,6	0,6	0,7

Remarque : Les chiffres de 2014 représentent les chiffres des états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

**Retraité*

Précisions sur le solde des régimes de retraite de la province

2.91 La pièce 2.40 présente l'historique du solde de tous les régimes de retraite de la province présentés dans les états financiers consolidés aux fins de la comptabilité ainsi que les éléments importants du calcul de ces soldes pour les dix derniers exercices. Il est important de noter que le solde des régimes de retraite diffère de la charge de retraite. Dans la pièce 2.40, le solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité est le montant figurant à l'état de la situation financière (ou bilan) de la province.

Volatilité des cotisations aux régimes de retraite

2.92 La pièce 2.41 compare les charges de retraite annuelles aux cotisations versées par la province aux différents régimes de retraite.

Pièce 2.41 – Charges de retraite et cotisations

Charges de retraite et cotisations (en millions de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017
Charges de retraite	154,5	323,1	321,4	290,0	287,4	435,0	365,4	562,6	309,8	335,5
Cotisations de l'employeur	272,8	288,6	307,8	313,3	327,0	350,8	216,5	260,9	257,2	259,7
Excédent (insuffisance) des cotisations de l'employeur par rapport aux charges de retraite	118,3	(34,5)	(13,6)	23,3	39,6	(84,2)	(148,9)	(301,7)	(52,6)	(75,8)

Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

*Retraité

2.93 La pièce 2.41 montre que pour sept des dix derniers exercices, les cotisations de la province à ses différents régimes de retraite ont été inférieures aux charges de retraite annuelles, tandis que pour trois des dix derniers exercices, les cotisations de l'employeur dépassent le montant des charges de retraite. Au cours des dix derniers exercices, la province a versé 530,1 millions de dollars en cotisations en moins que les charges de retraite.

2.94 L'augmentation importante de l'insuffisance des cotisations de l'employeur par rapport aux charges de retraite au cours de l'exercice 2015 (301,7 millions de dollars) est liée à une charge ponctuelle de liquidation de régime de 115 millions pour le RPENB par suite de la décision de la province d'appliquer la comptabilité des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées.

Cotisations de retraite pour les deux principaux régimes de la province

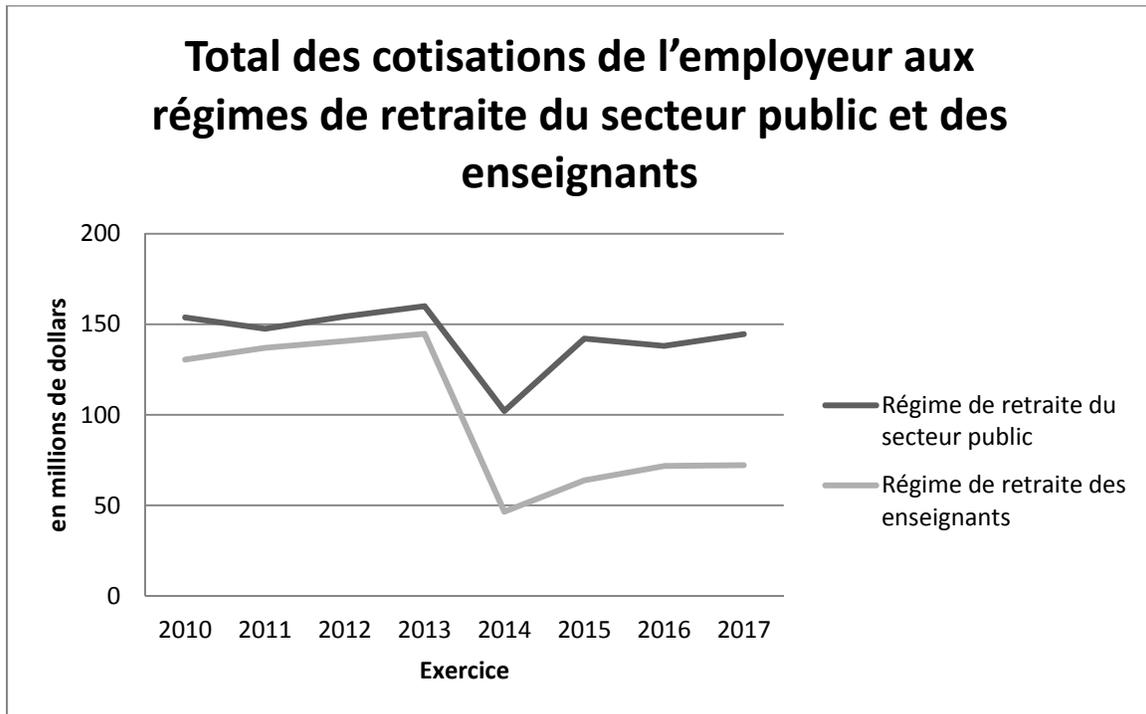
2.95 Les pièces 2.42 et 2.43 donnent des précisions sur les cotisations de retraite de 2010 à 2017 pour les deux principaux régimes de retraite de la province, soit le régime en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP), maintenant le RRSPNB, et celui en vertu de *Loi sur la pension de retraite des enseignants* (LPRE), maintenant le RPENB.

Pièce 2.42 – Cotisations de retraite pour les régimes RRSPNB/RRPSP/LPRSP et RPENB/LPRE

Cotisations de retraite pour les régimes RRSPNB/RRPSP/LPRSP et RPENB/LPRE (en millions de dollars)							
Exercice	Régime	Cotisations des employés	Cotisations de l'employeur ¹			Total des cotisations des employés et de l'employeur	Ratio des cotisations de l'employeur par rapport à celles des employés
			Normales	Paiements spéciaux	Total des cotisations de l'employeur		
2017	RRSPNB	95,8	144,5	-	144,5	240,3	1,51
	RPENB	63,9	72,1	-	72,1	136,0	1,13
2016	RRPSP	93,4	138,0	-	138,0	231,4	1,53
	RPENB	59,2	71,7	-	71,7	130,9	1,28
2015	RRPSP	101,2	142,1	-	142,1	243,3	1,40
	RPENB	56,0	63,8	-	63,8	119,8	1,14
2014	RRPSP	73,1	102,1	-	102,1	175,2	1,40
	LPRE	47,7	46,5	-	46,5	94,2	0,97
2013	LPRSP	70,9	92,1	67,9	160,0	230,9	2,26
	LPRE	47,9	46,1	98,6	144,7	192,6	3,02
2012	LPRSP	71,5	89,4	64,9	154,3	225,8	2,16
	LPRE	47,8	46,4	94,4	140,8	188,6	2,94
2011	LPRSP	71,2	84,3	63,2	147,5	218,7	2,07
	LPRE	47,3	45,1	91,9	137,0	184,3	2,90
2010	LPRSP	69,6	92,8	61,0	153,8	223,4	2,21
	LPRE	45,9	41,9	88,6	130,5	176,4	2,84
Total 2010 à 2017	RRPSP	646,7	885,3	257,0	1 142,3	1 789,0	1,77
	RPENB	415,7	433,6	373,5	807,1	1 222,8	1,94

¹ Les cotisations de l'employeur au RRSPNB/RRPSP/LPRSP englobent les cotisations de la province, des sociétés de la Couronne et des autres participants.

Pièce 2.43 – Total des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite du secteur public et des enseignants



2.96 Nous avons constaté dans la pièce 2.42 que le total des cotisations de l'employeur avait augmenté de 6,5 millions de dollars pour le RRSPNB (RRPSP) et de 0,4 million pour le RPENB au cours de l'exercice 2017 par rapport à 2016. Il est important de noter qu'il n'y a pas eu de paiements spéciaux pour le RRSPNB ou le RPENB dans les exercices 2017, 2016, 2015 et 2014.

Annexe I – Information sur les régimes de retraite

Abréviation du nom du régime de retraite	Nom du régime de retraite	Date à laquelle les obligations et actifs au titre des régimes sont mesurés
RRSPNB	Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick	31 mars
RPENB	Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick	31 mars
H-SCFP	Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP	31 décembre
H-CES	Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick	31 décembre
FS-SI et P	Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
FS-G et S	Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
FS-direction	Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
Juges	<i>Loi sur la Cour provinciale et Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	31 mars
Députés	<i>Loi sur la pension de retraite des députés et Loi sur la pension des députés</i>	31 mars
École-cadres	Régime de pension du personnel-cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
SCFP 1253	Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
SCFP 2745	Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
RRC	Régime de retraite complémentaire	31 mars